

**Attestation de suivi de la formation
pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel.**

Cette attestation est délivrée en application de l'article 6 de l'arrêté du 14 octobre 2016 relatif à la formation requise pour la conduite d'un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel, par les titulaires du permis de conduire de la catégorie B limitée aux véhicules à changement de vitesses automatique pour des raisons non médicales.

Raison sociale de l'établissement : _sarl CENTRE DE FORMATION CONDUITE D'AQUITAINE_
N° d'agrément : E 02 047 02 070
N° SIREN ou SIRET : 490 702 966 000 22
Adresse : 93, Cours Victor Hugo - 47000 AGEN
Date et lieu de délivrance de l'agrément préfectoral : 03/12/2018 à Agen

Atteste que :

N° _____
né(e) le : ____/____/____
à : _____
adresse : _____

Date d'obtention de la catégorie B du permis de conduire limitée à la conduite des véhicules à changement de vitesses automatique, pour des raisons non médicales :

N° du permis de conduire :

A suivi les **sept heures de formation complémentaire obligatoire** requise pour la conduite d'un **véhicule de la catégorie B** du permis de conduire muni d'un changement de **vitesses manuel**.

Attestation délivrée le 31/01/2023 à AGEN .

Signature du bénéficiaire de la formation :

Cachet de l'organisme ayant dispensé la formation :

Sarl **ECOLE DE CONDUITE D'AQUITAINE**
93, cours Victor Hugo - 47000 AGEN
~~Tél. 05 53 66 27 20~~
~~conduiteaquitaine@sfr.fr~~
Siret 490 702 966 - Ape 8553Z

Avertissement

Le titulaire de la présente attestation n'est autorisé à conduire un véhicule de la catégorie B du permis de conduire muni d'un changement de vitesses manuel qu'à compter du jour où il est en possession du titre de conduite définitif correspondant.